



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaïques sur vignes sur la commune de Puimisson (34). Parcelles : OC0059 ; OC0060 ; OC0061 ; OC0280.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DERASP

Raison sociale

DERASP

N° SIRET

8 9 4 8 6 2 7 1 3 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Société

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

STERVERLYNK

☒ Monsieur

Prénom(s)

Bernard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30 ; 30A	Installation photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement),
39 ; 39A	Travaux, constructions et opérations d'aménagement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet d'ombrières agrivoltaïques sur la commune de Puimisson dans le département de l'Hérault (34). Le projet agrivoltaïque prévoit l'implantation d'ombrières surélevées permettant le maintien de l'activité viticole sous les panneaux mobiles. La puissance totale du projet envisagée est de 3,53 MWc, soit 4 896 modules de 720 Wc. L'emprise au sol est de 1,52 ha ($4896 \times 2.384\text{m} \times 1.303\text{m} = \text{nb de panneaux} \times \text{surface unitaire}$). La technologie envisagée est un système de tracker monoaxial dotée d'un logiciel de pilotage dédié à la culture. Il s'agit d'un dispositif de suivi du soleil selon un axe de rotation, afin de positionner les modules en fonction de besoins en lumière des cultures et des aléas climatiques. Les rangées de structures, espacées d'une dizaine de mètres, suivront les inter-rangs des cultures. La surface totale de l'installation est d'environ 5 ha et le taux de couverture moyen de 32,9 pourcents. La hauteur de passage sera de 5 m minimum. Le point haut (structure) s'élèvera à 6.6 m max (inclinaison à 85 degrés). Les modules seront bifaciaux, pour une captation solaire plus efficace et une plus ample maniabilité du pilotage agricole. Un poste technique sera intégré pour une emprise au sol max de $2 \times 22,5 = 45 \text{ m}^2$. Une partie des pistes agricoles existantes seront utilisées pour les besoins du SDIS. L'installation n'implique aucune démolition, nivellement, ou terrassement.

4.2 Objectifs du projet

Le propriétaire exploitant subissant l'impact du changement climatique ajoute à un contexte de crise de la filière viticole, souhaite replanter la parcelle avec de nouveaux cépages blancs plus résistants et ainsi optimiser sa production par l'installation d'ombrières avec un pilotage agronomique adapté. L'installation agrivoltaïque permet la combinaison d'une production agricole prioritaire avec une production d'énergie photovoltaïque solaire secondaire, tout en préservant l'environnement existant (voir annexes 8 à 10).

Le projet agrivoltaïque répond aux enjeux actuels de l'agriculteur et du secteur de l'énergie :

- Maîtriser l'ombrage au sol pour limiter le stress thermique (phénomènes d'échaudage, flétrissement, gel ...) et le stress hydrique (évapotranspiration ...) sur les cultures, stress lié aux températures extrêmes, aux ensoleillements excessifs et au vent ;
- Constituer une barrière physique partielle aux fortes intempéries (grêle, fortes pluies, vent fort) ;
- Installer les structures sur la parcelle pendant la phase de rotation (plantation de nouveaux cépages) ;
- Développer la culture de cépages blancs résistants et à plus forte valeur ajoutée sous structures, en cette période de crise, dans le milieu viticole ;
- Produire l'énergie solaire sans artificialisation du sol, avec un faible taux de couverture (33%).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de chantier aura une durée d'environ 6 mois. Le montage se fait pendant la phase de rotation dans le cadre du projet agricole. La construction sera confiée à un EPCiste.

L'assemblage et le montage seront supervisés par le fournisseur de technologie. Avant le démarrage des travaux, le Maître de l'Ouvrage (DERASP) informera les différents intervenants des sensibilités et de la localisation précise des zones à éviter. Si besoin, une signalétique pourra être mise en place. Les différentes mesures d'atténuation envisagées sont décrites en page 28 et suivantes de la note écologique (annexe 8). Dans un premier temps, une aire logistique à proximité du site sera préparée pour accueillir les composants de l'installation agrivoltaïque, ainsi que leur pré-montage et les pistes agricoles/SDIS seront délimitées. Dans un second temps les fondations seront implantées dans le sol. La solution étudiée prioritairement est de type pieux battus/visses, sans béton. Ceci sera confirmé par les études de sol. Enfin, les structures photovoltaïques pré-assemblées, incluant les panneaux, seront montées directement sur les pieux (fondations). Le poste de transformation/livraison (surface totale de 45 m²) sera implanté en périphérie du site. Le raccordement électrique entre ces postes et la structure agrivoltaïque, sera effectué par réseau enterré, dans une tranchée d'environ 1 m de profondeur. Le raccordement électrique au sein de la structure elle-même (moteur, panneaux, onduleurs ...) sera aérien, dispose le long de chemins de câbles (pas de tranchée au sein de l'exploitation agricole).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité agricole sous les panneaux, mécanisée ou non, sera maintenue et permise sans contrainte grâce à la hauteur et l'espacement des rangées de structures. La Convention de Suivi Agricole, signée avec l'expert agricole (les Chambres d'Agriculture de l'Hérault) rendra compte de l'évolution des cultures sous la structure et à proximité (zones témoins).

La maintenance de l'installation agrivoltaïque sera simple et consistera essentiellement à :

- Suivre son bon fonctionnement à distance ;
- Témoigner de visites et d'interventions de maintenances préventives ;
- Faire l'objet, au besoin, d'interventions sur site pour les maintenances curatives.

Le pilotage de la ferme agrivoltaïque se fera conjointement avec l'agriculteur, le producteur d'énergie renouvelable, le fournisseur de technologie et un expert du pilotage agricole. Ce pilotage repose sur la remontée et l'analyse de données terrain, issues de capteurs implantés sur site et les décennies d'expérience de l'agriculteur sur les cultures concernées.

L'exploitation de l'installation agrivoltaïque est prévue pour une durée de 40 ans. En fin de vie, le démantèlement sera pris en charge par le producteur d'énergie renouvelable et le terrain sera remis en l'état. Les panneaux photovoltaïques représentent une surface aérienne sur laquelle l'eau s'écoule et passe dans les interstices entre les modules. D'autre part, les rangées de structures seront espacées d'une dizaine de mètres, ce qui permet de les considérer comme des éléments ponctuels. Ainsi, les panneaux photovoltaïques n'empêchent ni les précipitations, ni le ruissellement, ni l'infiltration des eaux pluviales. En effet, il y a une restitution totale des précipitations, différée de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au dépôt d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projet, Surface contour installation, Surface modules, Taux couverture Nb poteaux x Surf. poteau + surf. modules + surf. locaux techniques = emprise au sol (527x0,02+16600+45=16656 m²) Hauteur de panneaux min (point bas) Hauteur de panneaux max (point haut) Puissance installée	8,13 ha, 4,62 ha, 1,52 ha, 33 % 16656, m² 4,2, m, 6,2 m 3,53 MWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles sont soumises au RNU sur la commune de Puimisson. Parcelles concernées par le projet : OC0059 ; OC0060 ; OC0061 ; OC0280

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide la plus proche est la zone "Libron de Laurens à Lieuran les Béziers" (34SMVOL0068) située à 0,18 km.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est localisé dans le secteur d'étude. Le plus proche est le château de Puimisson a 1,8 km.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est localise dans le secteur d'étude. Le plus proche est celui de l'Eglise Notre-Dame-des-Pins a Espondeilhan a 2,6 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas d'eau supplémentaire aux ressources disponibles. Cet équipement ne nécessite pas d'alimentation en eau potable et assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'évitement des secteurs sensibles et la mise en œuvre des mesures d'atténuation (Respect du calendrier écologique pour la réalisation des travaux ; évitement et mise en défens de certains habitats) permettent d'obtenir des incidences résiduelles modérées sur des terres agricoles, prenant en compte la conduite des cultures en place et à venir (plantation vignes). Une note écologique est produite en annexe 8.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet permettra le maintien de l'activité agricole telle qu'elle est menée aujourd'hui, ainsi qu'une rotation de cépages de vigne selon le choix du viticulteur. L'espace agricole ne sera pas réduit par la construction du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, l'apport des matériaux de construction et l'acheminement des engins de chantier engendrera un trafic routier très réduit : celui-ci est estimé à environ 40 camions pour la globalité du chantier, soit 14 camions par semaine pour une durée de 3 mois. Pour rappel le chantier aura une durée totale de 6 mois. Après l'aménagement du site, le trafic sera essentiellement lié à l'activité agricole usuelle, et ponctuellement aux différents intervenants sur la
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier (environ 6 mois), engendrera des émissions acoustiques. Celles-ci resteront localisées et réduites dans le temps. Le chantier se déroulera uniquement les jours ouvrés et en journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le battage ou le vissage des pieux dans le sol pourra engendrer des vibrations de manière locale, sur une durée limitée dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, des déchets pourront être produits. Ceux-ci seront triés puis évacués vers des filières de prise en charge adaptées. En phase exploitation, des déchets verts pourront être produits, dans le cadre de l'activité agricole. Ceux-ci seront en majorité compostés. D'autres déchets pourront être produits (emballage ...) ; ils seront évacués pour être valorisés ou éliminés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site du projet est en dehors des zones de prescriptions archéologiques et est éloigné des monuments/sites classés ou inscrits. Une note paysagère est produite en annexe 9.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les ombrières photovoltaïques seront associées à des mesures d'intégration éco paysagère. Afin d'intégrer le projet dans son environnement, un travail sur la qualité des limites des parcelles sera opéré pour les bordures nord et ouest du site : plantation de haies arbustives et mixtes (essences variées, locales et mellifères, favorables à la faune), permettant un apport suffisant de lumière dans le parc (hauteur variable de 3 à 5 m) et diversifiant les ambiances et les milieux naturels. Elles doivent réduire les visibilitées depuis les abords proches, notamment la route D909 et les habitations du domaine Sainte Suzanne, et ainsi intégrer le projet au mieux dans le paysage. La dimension de l'installation photovoltaïque a été réduite de 6,82 à 4,62 ha afin de réduire son impact. Un recul de 15 m a été appliqué autour de l'installation photovoltaïque sauf au sud où se situe déjà la zone témoin. Une réduction de l'emprise du projet a été appliquée dans le secteur sud est en marge du bosquet afin de garantir des habitats fonctionnels pour des espèces patrimoniales (pie grièche à tête rousse, cochevis huppé). Ainsi la surface d'implantation a été réduite de 2,2 ha. Ces mesures seront favorables à la biodiversité du site.

Intégration des accès et des éléments techniques : les voies d'accès seront aménagées de façon à les intégrer à la trame de desserte agricole (choix du revêtement de sol en adéquation avec le contexte), tout en facilitant l'accès aux postes techniques. Afin de favoriser l'insertion du projet dans le contexte paysager de cette plaine viticole, la position des éléments techniques annexes (poste de livraison, citerne incendie) sera adaptée et soumis à la validation du SDIS.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet de pré-diagnostic menés par des experts indépendants, annexés au présent document, qui concluent à une sensibilité environnementale limitée du fait notamment de l'évitement des secteurs sensibles et la mise en œuvre des mesures d'atténuation permettant d'obtenir des incidences résiduelles non significatives pour l'ensemble des compartiments de la biodiversité. La mise en place de haies champêtres, l'attention portée au positionnement et à l'espacement des ombrières et des locaux techniques, aux accès du site de projet permettent au projet de se rendre le plus discret à l'échelle du paysage immédiat. Les mesures préconisées répondent au besoin de limiter l'impact sur des enjeux (route secondaire D909 habitations du domaine Sainte Suzanne). Le projet témoigne d'une vraie synergie entre agriculture et production d'énergie verte, compatible avec l'environnement existant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - ARTIFEX_Note_Ecologique	☒
2	Annexe 9 - ARTIFEX_Note_Paysagère	☒
3	Annexe 10 - ARTIFEX_Note_Enviro_Réglementaire	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

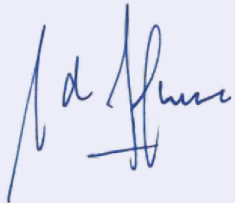
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)